

commune de

Ballé



Cérémonie des vœux 2019



Cérémonie du 11 Novembre



Médaille d'argent du travail
pour Laurence Brégaïnt,
secrétaire administrative
depuis 20 ans.



Bulletin Municipal
Janvier 2019

SOMMAIRE

Vie Municipale

Le Mot du Maire.....	2-3
Délibérations du conseil municipal	4 à 10

Vie associative

RPI Parce-Billé-Combourtillé.....	11 - 12
CSF	13
Personnel du restaurant scolaire	14
Espace jeux Famiré dans le pré - Théa Billé.....	15
Gym détente Billé-Javené	16
Football	17
Médiathèque de Billé.....	18
UNC	19
Amis de Jaunouse - Club de l'amitié.....	20
ADMR.....	21

Infos diverses

Badminton - Conservatoire de musique.....	22
Enquête - Inscription sur listes électorales	
Communiqué de presse	23
Etat civil.....	24
Taxi à la demande	25 - 26
Histoire	27

Le Mot du Maire

Chers Billéens,

2019- Une nouvelle année débute comme 2018 s'est terminée, par ces manifestations des gilets jaunes qui traduisent sans aucun doute une souffrance d'une partie de nos concitoyens, un véritable malaise social, une crise de confiance envers les représentants et les institutions de l'Etat. Si la cause est juste et partagée par un grand nombre dans un premier temps, les débordements que nous connaissons lors de ces manifestations ne peuvent être que condamnés fermement. A la violence verbale s'ajoutent des violences physiques inacceptables.

A la Mairie, certaines personnes sont venues déposer leurs doléances, ceux qui le souhaitent peuvent encore le faire, un cahier est prévu à cet effet. Maintenant va s'ouvrir le grand débat national, chacun s'il le souhaite pourra s'exprimer. A l'issue de ce temps d'expression, un peu inédit tout de même, espérons que le gouvernement apportera des solutions concrètes à plus de justice, plus de reconnaissance à l'égard de nos territoires ruraux et de ses habitants.

Malgré toutes ces difficultés de début d'année, je vous présente à toutes et à tous mes souhaits les plus sincères de santé, de bonheur, que 2019 vous apporte l'espoir d'une vie meilleure.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui sont arrivés depuis peu dans notre commune, nous sommes heureux de vous accueillir et de vous compter parmi nous. Vous êtes venus vous installer à Billé pour différentes raisons, des raisons qui vous sont propres et en toute objectivité, je peux vous assurer que vous avez fait le bon choix. J'espère que votre installation et vos premiers pas dans notre village ont été agréables et que Billé sera à la hauteur de vos attentes.

Sachez que c'est un réel plaisir d'évoquer Billé, une commune située à 8 minutes de Fougères en roulant à 80km/h pas plus, à 35 minutes de Rennes et de Laval, à 20 minutes de Vitré. Sa superficie de 1696 ha accueille une population totale au dernier recensement de janvier 2018 de 1074 habitants. Pour l'année 2018, nous enregistrons 11 naissances et 6 décès, soit un solde positif.

Le dynamisme de Billé ne se résume pas à l'évolution de sa population mais aussi à la présence de ses commerçants, de ses artisans sur son territoire, j'en profite pour leur adresser tous mes vœux et mes remerciements pour les services rendus

à la population. La pharmacie de Billé a changé de propriétaire, Mme Théaud Véronique a repris ce commerce et nous lui souhaitons bon vent et réussite dans ses nouvelles responsabilités.

J'adresse également tous mes vœux aux responsables de nos associations, vous les forces vives de notre commune qui contribuez à créer du lien social bien utile par les temps qui courent et nécessaire à l'épanouissement des uns et des autres ; c'est de la qualité de vie en plus.

Merci à vous tous, vous qui ne comptez pas votre temps et qui devez souvent faire face au manque de volontaires pour vous épauler.

Je ne vais pas rappeler toutes les actions que vous avez menées dans le courant de l'année 2018, elles sont trop nombreuses. Certaines se font dans la discrétion, au quotidien, au service des autres, je pense aux associations qui gravitent autour des enfants comme l' ADOGEC pour les écoles, FAMIRE pour les tous petits, l' ALSH pour les moins petits mais pas encore très grands, vraiment toutes mes félicitations, d'autres actions sont plus remarquées , telle que la cérémonie du 11 novembre pour commémorer l'armistice de 1918 mettant fin aux combats de la première guerre mondiale, cette cérémonie est également l'occasion de célébrer la paix. Félicitations à François Delcourt et à son équipe pour l'organisation de cette journée avec la participation nombreuse de la population et des enfants qui ont déposé des bougies aux monuments aux morts en hommage à nos soldats morts pour la France.

J'adresse également mes félicitations aux responsables et aux joueurs de L'USBJ pour le parcours des équipes seniors, notre club de football a vu ses équipes seniors accéder à l'échelon supérieur et de retrouver ainsi le championnat de ligue pour l'équipe fanion

Puisque l'occasion m'est donnée, j'en profite pour apporter une petite précision concernant l'homologation de notre terrain de sports pour évoluer à ce niveau R3. Des informations circulent depuis septembre comme quoi notre stade ne peut pas recevoir de matchs de notre équipe A. Après le passage de la commission d'homologation en avril- mai 2018 et des propos rassurants, des courriers de la ligue de Bretagne contredisaient ces derniers.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, ça serait trop long.

Je vais me contenter de vous donner un passage du message du Président du District d' Ille et Vilaine suite à un courrier que je lui avais adressé. Voilà ce qu'il écrit, j'en ressors seulement l'essentiel : « J'ai bien pris connaissance de votre courrier concernant la mise aux normes de votre terrain, la commission a homologué ce terrain en catégorie 5 jusqu'en 2028 et a juste fait une remarque en disant que pour être à nouveau homologable à l'issue de ce délai, le terrain devra être porté à 105 m x 68 m et la main courante derrière les buts mise à 6 m de la ligne de but. Il n'y a donc aucun problème pour que le club de Billé – Javené puisse utiliser ce stade en compétition R3. Il n'y a même pas besoin de dérogation, les travaux à réaliser seront à faire pour 2028. »

Je pense que le message est clair et qu'il devrait mettre un terme à toute incompréhension, il ne s'agit pas de remettre en cause la bonne foi de nos dirigeants ni celle de la municipalité, chacun a fait de son mieux avec l'information qu'il détenait à un moment donné. Vous avez bien compris tout cela devra être aux normes pour 2028. Nous avons donc le temps d'en reparler.

Regardons plutôt les réalisations 2018 et nos projets pour 2019. Il y a un an, les travaux de restauration de notre supérette étaient en cours, l'inauguration et sa réouverture le 4 Mai dernier nous soulageaient, nous avions connu tant de mauvaises surprises sur ce dossier.

Dans la foulée de cette opération, la salle de la Mairie a été restaurée et équipée d'un vidéo – projecteur.

Un autre espace, moins connu celui-ci, c'est le foyer de notre salle des sports qui a été entièrement rénové par les services techniques. Un sol imitation parquet a été posé et les murs repeints. Cette salle est mise à disposition de quelques facteurs qui prennent leur déjeuner pendant leur tournée. Une convention signée avec la poste précise les modalités de mise à disposition et le tarif de location.

Un autre chantier, plus conséquent celui là, démarrait au mois de septembre, ce sont les travaux d'isolation par l'extérieur et la réfection totale de la toiture après désamiantage de notre salle des fêtes.

Pendant les travaux, le décor intérieur s'est totalement dégradé, notamment sur le mois de décembre, l'humidité ambiante a eu raison des tapisseries. Des travaux de peinture sont donc prévus, la salle annexe et le hall d'entrée seront repeints d'ici fin janvier, pour la grande salle, il nous faudra attendre fin mai.

Dans le domaine de la sécurité routière, de nombreuses remarques et demandes justifiées nous sont adressées à la mairie, nous procédons par étapes, tout d'abord rue des Forges, quelques places de stationnement ont été dessinées sur la voie, ce qui rétrécit celle-ci, cet aménagement permet de réduire la vitesse dans cette rue très large et de libérer les trottoirs prévus pour les piétons. En passant régulièrement par là, je constate que certains jouent le jeu et respectent cette nouvelle configuration, tandis que d'autres sont plus réticents. Cette mise en place, peu coûteuse, pourrait être élargie à d'autres rues de ce lotissement des forges si cela s'avérait efficace et satisfaisant pour les usagers et les habitants.

En 2019, un radar pédagogique sera installé rue de Fougères à l'approche du carrefour de la rue de l' Eglise, espérons que ce dispositif pédagogique équipé d'une clé USB pour l'enregistrement de la vitesse aura pour effet de réduire l'allure de certains véhicules au cœur du bourg.

D'autres équipements seront disposés dans notre agglomération afin de sécuriser les piétons comme des jardinières pour éviter le passage des voitures sur les trottoirs. Des nouveaux passages piétons viendront compléter ceux déjà existants.

Mais tous ces aménagements utiles à la protection des personnes ne suffisent à tout régler, seul le comportement de chacun sera le gage de plus de sécurité.

Au printemps de cette nouvelle année, un espace pour jouer à la pétanque sera aménagé en bout du petit terrain de foot, côté route de Romagné. Pourquoi cet emplacement ? Tout d'abord il y a la place nécessaire pour 3 terrains de boules et la proximité de notre salle des fêtes et le chemin à l'arrière de l'ancien presbytère en facilitent l'accès.

Au cours de l'année 2019, le conseil municipal va engager une réflexion sur la création d'un terrain multisports et d'un espace jeux.

Pour finir je voudrais adresser tous mes remerciements à l'équipe municipale pour l'investissement des uns et des autres, aux réunions nombreuses.

Merci également au personnel communal qui accompagne la municipalité et formalise les décisions du conseil municipal, que ce soit le personnel du service technique, Pascal et Fabrice ou du service administratif Sandrine et Laurence ainsi que Floriane qui remplace Sandrine actuellement. Vous savez répondre à nos attentes et il m'est agréable et rassurant de pouvoir compter sur vous.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019

D. BALLUAIS – Maire de Billé

Les délibérations du conseil municipal

30 août / 2 octobre / 8 novembre / 13 décembre

URBANISME AMENAGEMENT TRAVAUX

↓ URBANISME

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2019

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de prendre une délibération qui abroge et remplace expressément toutes celles précédemment votées afin de clarifier les procédures et de limiter le risque potentiel de contestation de la délibération instituant la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2019 ;
- de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;
- de ne pas fixer de taux sectorisés ;
- de ne pas instituer d'exonération en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme ;

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Le DPU est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du PLU en vue de constituer une réserve foncière pour de futurs aménagements urbains. Dans le PLU de Billé, le périmètre du droit de préemption urbain se cantonne aux zones U et UA (bourg élargi).

Mr le Maire présente quatre dossiers de déclaration d'intention de vente de biens bâtis ou non bâtis soumis au DPU aux adresses suivantes :

- Lieu-dit « Sur la Haye » d'une superficie de 380m²
- 15 cité de la Villansois
- 12 rue des Chênes
- 18 rue des Forges

Le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption.

↓ AMENAGEMENT - SALLE POLYVALENTE

MARCHE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

■ BUREAU DE CONTROLE - VÉRIFICATION DE LA SOLIDITÉ DE LA CHARPENTE

Mr le Maire informe le conseil municipal que le bureau de contrôle QUALICONSULT demande une vérification de la solidité de la charpente de la salle polyvalente. En effet, la modification de la nature des ardoises augmente la charge de la couverture et rend nécessaire cette vérification. Il présente un devis du bureau d'études SARL LE COZ pour un montant de 3 150.00 € HT, soit 3 780.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Bureau d'études SARL LE COZ en plus-value sur les prestations intellectuelles du marché de la rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 3 150.00€ HT ;
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

■ DIFFERENTS AVENANTS

LOT N°1 « ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE / BARDAGE » - SARL JANVIER

AVENANT N°1

Suite à l'analyse du bureau d'étude, les bardages bois prévus ne présentent pas une épaisseur suffisante à la résistance au feu, il convient donc de poser un bardage aux normes en vigueur. Le conseil municipal valide un avenant en plus-value au lot n°1 d'un montant de **3 851.25 € HT, soit 4 621.50 € TTC.**

Marché de base	78 244.45 € HT
Avenant n° 1	3 851.25€ HT
Nouveau montant du marché	82 095.70 € HT

LOT N°2 « DÉSAMANTAGE / COUVERTURE » - ENTREPRISE DENOAL

AVENANT N°1

Suite au diagnostic de la charpente présenté par la SARL LE COZ, il convient de renforcer la charpente de la salle polyvalente. Le conseil municipal valide un avenant en plus-value au lot n°2 d'un montant de **10 727.49 € HT, soit 12 872.99 € TTC.**

Marché de base	176 839.40 € HT
Avenant n° 1	10 727.49 € HT
Nouveau montant du marché	187 566.89 € HT

LOT N°4 « FAUX-PLAFONDS/ISOLATION » - SARL SAPI

AVENANT N°1

En raison d'un changement de matériau prévu au marché initial (modification de la membrane d'étanchéité à l'air), un avenant en plus-value au lot n°4 d'un montant de **4 331.00 € HT, soit 5 197.20 € TTC,** est accepté.

AVENANT N°2

Sur les recommandations de l'architecte, afin de faire des économies d'énergie et d'apporter un meilleur éclairage, les dalles lumineuses de la salle annexe seront remplacées par des dalles LED. Le conseil municipal valide un avenant en plus-value au lot n°4 d'un montant de **704.00 € HT, soit 844.80 € TTC.**

AVENANT N°3

Afin que l'entreprise DENOAL puisse intervenir pour le renforcement de la charpente, les membranes et ossatures primaires ont dû être déposées et reposées sur la partie scène. Le conseil municipal valide un avenant en plus-value au lot n°4 d'un montant de **4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.**

Marché de base	67 327.39 € HT
Avenant n° 1	4 331.00 € HT
Avenant n° 2	704.00 € HT
Avenant n° 3	4 000.00 € HT
Nouveau montant du marché	76 362.39 € HT

■ TRAVAUX PEINTURES INTÉRIEURES DE LA SALLE POLYVALENTE - CHOIX ENTREPRISE

A la suite des travaux de rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de rafraîchir toutes les peintures intérieures. Après analyse des différents devis, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise EURL Pierre BELLOIR pour un montant de 20 691.51 € HT soit 24 829.81 € TTC, avec les options proposées (réfection des sanitaires et du vestiaire).

■ FONDS DE CONCOURS 2018 DE FOUGERES AGGLOMERATION

Le conseil communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Billé un montant de 33 430 € au titre du fonds de développement des communes 2018.

Le conseil municipal décide d'affecter cette somme à la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

■ PLAN DE FINANCEMENT SALLE POLYVALENTE

Bénéficiaire Intitulé		COMMUNE DE BILLE - 35133 RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE	
DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant
Dépenses		Aides publiques	
Travaux		Etat : DETR 	124 485,38 €
Lot 1 - Isolation thermique extérieur / Bardage	82 095,70 €	Etat : DSIL 	50 000,00 €
Lot 2 - Désamiantage / Couverture ardoises	187 566,89 €		
Lot 3 - Menuiseries extérieures	14 245,00 €	Région : Contrat de partenariat CPER 	40 000,00 €
Lot 4 - Isolation faux-plafonds	76 362,39 €		
<i>Sous-total Travaux avec avenants</i>	360 269,98 €	EPCI : Fonds de concours FDC 	33 430,00 €
Prestations intellectuelles (études...)		Département : FST 	à déterminer
- Architecte	26 739,69 €	<i>Sous-total subventions</i>	247 915,38 €
- CSPS	945,00 €		
- Contrôle technique	1 963,00 €		
- Diagnostic amiante	1 230,00 €		
- Vérification de la charpente	3 150,00 €	Autofinancement sur dépenses - fonds propres/Emprunt	167 073,80 €
<i>Sous-total Prestations intellectuelles</i>	34 027,69 €		
Travaux peinture intérieur salle polyvalente	20 691,51 €	dont CEE TEPCV (28 574,24 €)	
TOTAL GÉNÉRAL	414 989,18 €	TOTAL GÉNÉRAL	414 989,18 €

MAIRIE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT- ANNÉE 2019

Le conseil municipal décide de revaloriser pour 2019 les tarifs à hauteur de 2%.

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Prime fixe	5.35	5.45	5.55	5.66
Mètre cube consommé	0.5100	0.5202	0.5212	0.5316

LOTISSEMENT PRIVÉ « LA HAYE DU COURTIL »

RÉTROCESSION DE PARCELLES DESTINÉES À ÊTRE INTÉGRÉES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet d'acte notarié établi par Me BARBIER en vue de la rétrocession des parcelles cadastrées section ZC n°153 et 154, représentant une surface totale de 10 a 39 ca, et situées dans le lotissement « la Haye du Courtil ».

Mr le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec l'ancien lotisseur Alpha Terrain en date du 22/05/2006, prévoyant le transfert de la voirie et réseaux divers à la commune, une fois les travaux réalisés. A ce jour, l'état de la voirie est conforme et en bon état d'entretien.

Vie Municipale

La présente rétrocession sera consentie et acceptée à titre gratuit au profit de la commune. La commune prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la cession gratuite au profit de la commune de l'ensemble des espaces communs contenus dans le lotissement « la Haye du Courtil », à savoir :
 1. voirie
 2. réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public)
 3. espaces verts
- décide que la voirie du lotissement « La Haye du Courtil » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à la rétrocession de ces parcelles du lotissement « La Haye du Courtil » dont l'acte notarié, en l'étude de Maître Christophe BARBIER, notaire à Fougères.

OUVERTURE D'UN CRÉDIT-RELAIS POUR UN MONTANT DE 250 000 €

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à un crédit-relais pour une bonne gestion de la trésorerie de la commune. Cela permettra de payer les dépenses liées au marché en cours des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente en attendant le versement des subventions courant de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition d'ouverture d'un crédit-relais auprès de « La Caisse d'Épargne » aux conditions suivantes :
- autorise Mr le Maire à faire toutes démarches, à signer le contrat et tous documents concernant cette affaire.

Montant	250 000 €
Durée	2 ans
Taux	Fixe - 0,45 %

CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA LOCATION ANNUELLE D'UN LOCAL POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Mr le Maire informe que la Poste souhaite mettre à disposition de ses facteurs un local sur Billé afin qu'ils puissent faire leur pause déjeuner. Etant disponible, la salle du « foyer » est proposée moyennant un loyer annuel de 800 euros, à payer semestriellement à terme à échoir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la convention de mise à disposition d'un local communal, situé au 10 rue de la Chapellenie à Billé, moyennant un loyer annuel de 800 euros payé semestriellement ;
- autorise Mr le Maire à signer la convention.

SOUTIEN A LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX (AMR) DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL D'UNE REDUCTION DES FRAIS DE CARBURANTS POUR LES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Soucieuse de préserver l'attractivité des communes rurales, le conseil municipal de la commune de Billé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, décide de :

- demander au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel ;
- s'opposer à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- demander au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;

Vie Municipale

- demander que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- s'engager à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- demander aux parlementaires du Département de porter les propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- soutenir la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- demander au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les autres communes.

•Année 2017-2018 ECOLE PUBLIQUE DE ROMAGNE

1 enfant en primaire x 318.11 € =	318.11 €
1 enfant en maternelle x 1159.78 € =	1 159.78 €
TOTAL	1 477.89 €
Abattement 20% (commune de Fougères communauté)	395.58 €
TOTAL	1 182.31 €

•Année 2018-2019 ECOLE PUBLIQUE DE JAVENE :

6 enfants en primaire x 566.21 € =	3 397.26 €
4 enfants en maternelle x 959.56 € =	3 838.24 €
TOTAL	7 235.50 €
Abattement 20% (commune de Fougères communauté)	1 447.08 €
TOTAL	5788.42 €

ÉCOLE PRIVEE DE JAVENE :

10 enfants en primaire x 468.75 € =	4 687.50 €
1 enfant en maternelle x 959.56 € =	959.56 €
TOTAL	5 647.06 €
Abattement 20% (commune de Fougères communauté)	1 129.41 €
TOTAL	4 517.65 €

Rapport d'activités 2017 de Fougères Agglomération disponible et consultable en mairie.

↓ RAPPORT ANNUEL DU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Depuis 2010, la commune de BILLE recourt au service de Conseil en Energie Partagé proposé par le Pays de Fougères.

Pour 1 € 17 par habitant et par an, les missions de ce service sont les suivantes :

- Réalisation d'un bilan des dépenses énergétiques et d'eau.
- Analyse de ce bilan et préconisations permettant de diminuer nos factures d'énergie et d'eau.
- Accompagnement de la commune dans ses projets de réhabilitation ou de construction.
- Aide à la recherche de subventions.

Depuis 2010, la mise en place de plusieurs actions ont permis une économie d'environ 4500 € / an.

Vie Municipale

TARIFS 2019

SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal fixe les tarifs 2019
de la salle polyvalente

Particuliers

Types de locations	Habitants de Billé	Habitants hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	240	400
Journée supplémentaire	120	200
Grande salle sans cuisine	200	300
Réveillon	550	650
Petite salle*		
Petite salle avec cuisine	120	-
Petite salle sans cuisine Repas, vin d'honneur	50	-
Réveillon	200	-
Vaisselle		
Couvert par personne	0,67	0,67
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.23	0.23

* Petite salle : location uniquement aux habitants de Billé

Gratuité pour les obsèques

Associations

Gratuité pour une location par an par association

Types de locations	Associations de Billé	Associations hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	150	400
Grande salle sans cuisine avec activités générant des recettes : belote, bal, loto	130	300
Grande salle sans cuisine pour réunion	100	200
Petite salle		
Petite salle avec cuisine	75	-
Petite salle sans cuisine pour réunion	30	-
Vaisselle		
Couvert	0,67	0,67
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,23	0,23

TARIFS VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE	
Assiette	5.10
Tasse	5.10
Couvert (sauf couteau)	1.72
Couteau	3.69
Verre	2.04
Coupe à glace	1.31
Couvert à poisson (fourchette ou couteau)	1.72
Bol carré	3.88
Carafe	12.71
Coque chaise	28.80

Caution	400
Forfait ménage par heure	30

SALLE DE SPORT

PARTICULIERS	
Location horaire	5.00
ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS	
Soirée entraînement	20.00
Organisation tournoi	80.00
Année	200.00

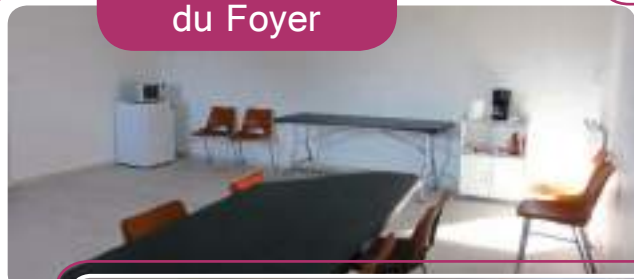


Vie Municipale

Rénovation de la salle de la mairie



Rénovation du Foyer



Aménagement de la rue des Forges



Futurs aménagements

Installation d'un radar pédagogique dans l'agglomération et mise en place de passages piétons avec bandes podotactiles et jardinières pour éviter le passage des voitures sur les trottoirs.

Création d'un terrain de boules au niveau des terrains de foot

Vie Associative

RPI Ecoles de Parcé - Billé - Combourtillé

Qu'il s'agisse de la gestion financière de nos écoles ou du suivi matériel des sites (entretien, améliorations des locaux...), nous sommes un appui important au chef d'établissement. L'association s'est réunie tout au long de l'année, en Conseil d'Administration et en réunion de bureau afin d'organiser la mise en œuvre de nos actions.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, quelques bénévoles ont choisi de quitter l'ADOGEC après de nombreuses années d'action au bénéfice du RPI et de nos enfants. Nous tenons à les remercier encore pour leur engagement et la disponibilité dont ils ont fait preuve.

De nouveaux membres ont décidé de s'investir un peu plus dans l'école de leurs enfants.

Nous les remercions pour leur engagement !

Malheureusement, nous sommes peu nombreux... Alors, que vous soyez habitants d'une des trois communes et que vous ayez envie de participer au dynamisme de nos écoles, ou que vous soyez, bien sûr, parents d'enfants scolarisés sur le RPI,

ENEZ NOUS AIDER !!!

Au cours de l'année 2018, nous avons continué la récolte de journaux, papiers en mettant à disposition une benne sur le parking de l'école de Billé dans le but de récolter des fonds pour le RPI.



Beaucoup d'habitants des trois communes (et même de plus loin!!), et beaucoup de parents ont joué le jeu. Nous pouvons ainsi compléter le matériel pour les classes.

Merci à tous!

Et surtout, **CONTINUEZ!!!!**
AYEZ le réflexe ECOLO!!!
PENSEZ à garder vos journaux,
et autres papiers publicitaires.



Composition de l'association:

Membres :

- **de Combourtillé** : Alexandra Rondin, Catherine Chopin
- **de Billé** : Marcel Roussel, René Cochet, Stéphanie Marin, Amélie Lagrée
- **de Parcé** : Estelle Morfoisse

Secrétaire : Marie-Charlotte Guillaume (Parcé)
Trésorier : Laurent Painchaud (Combourtillé)
Vice-Président : Jean-Christophe Masson (Combourtillé)
Président : Jean-Michel Guesdon (Parcé)



Vie Associative

**La kermesse reste pour tout le RPI,
le temps fort de l'année.**



Encore une fois, la participation de nombreux bénévoles a permis de passer une belle journée sur le site de Jaunouse, le dimanche 24 juin dernier. Nous remercions tous les parents, amis, membres de l'Adogec, de l'APEL et les municipalités qui ont donné de leur temps pour cette journée.



A la fin de l'été, nous avons passé une demi-journée à réparer, nettoyer, visser, clouter... Dans les trois écoles, et dans une ambiance très sympathique, avec l'aide de parents d'élèves très motivés, nous avons passé un bon moment !!!

**UN GRAND MERCI A TOUS CES PARENTS QUI DONNENT UN PEU DE LEUR TEMPS
POUR QUE LES ÉCOLES PUISSENT ÊTRE LES PLUS ACCUEILLANTES POSSIBLES !!!!**

**ATTENTION !! NOUS ALLONS RENOUVELER CETTE OPÉRATION
DE NETTOYAGE AU PRINTEMPS PROCHAIN.**

VENEZ NOUS AIDER !!!!

Nous tenions à remercier l'ASSOCIATION « Théâtre à Billé » qui TOUS LES ANS (!) redonne 1000€ de leur recette à l'Adogec.

Cette année, cet argent nous a permis d'équiper la classe de Marie (CP de Parcé) en tables et chaises toutes neuves !!!

UN ÉNORME MERCI !!!

Vie Associative



Le village enchanté accueille vos enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires

L'accueil de votre enfant se fait à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. La facture est établie en fonction de votre quotient familial.

Le centre est ouvert de 8h45 à 17h15 avec possibilité de garderie à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 19h.

Au cours de la journée, des activités manuelles, sportives ou culinaires sont proposées aux enfants suivant un thème général. Pendant les vacances, des sorties sont organisées : piscine, plage, char à voile, train marin, parc... ont déjà pu être proposés. A venir, sorties cinéma, patinoire... et d'autres surprises.

Durant les vacances d'été, des mini camps sont organisés.

N'hésitez pas à consulter notre page facebook villagenchante, vous y trouverez les photos de ces activités.

Pour les inscriptions, veuillez-vous rapprocher de Nathalie Guenée, soit par mail villagenchante@hotmail.fr, soit directement à son bureau (dans les locaux de l'école de Billé) ou au centre pendant les heures d'ouverture. Un dossier d'inscription doit être rempli tous les ans ainsi que le règlement de la cotisation à l'association.



Personnel Restaurant Scolaire

Le personnel du SIRS cantine s'est vu remettre de nouvelles tenues pour le service.

A Billé, Martine Delamarche et Christelle Vacher s'occupent principalement des maternelles, Marie-Odile Hamard et Corinne Pasquette des primaires.

A Parcé, les enfants sont servis par Marie-Andrée Montembault, Béatrice Naumann et Paméla Sénechal.

A Combourtille, vous retrouvez Gwénaëlle Fouace et Sandrine Guillois pour le service et surveillance de la cour.

Billé



Combourtille

Parcé



Pour toutes questions sur l'organisation du restaurant scolaire ou sur la facturation, n'hésitez pas à vous rapprocher de Nathalie Guenée au 06.78.87.73.76 ou au 02.99.95.62.11, par mail villagenchante@hotmail.fr ou directement à son bureau à l'école de Billé.

Vie Associative

L'espace jeux "Famiré dans le pré"

Accueille les enfants de 3 mois à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle, parent ou grand-parent.

Il est situé au Pôle enfance de Billé et il est ouvert le jeudi de 10h à 11h45 (sauf vacances scolaires).

Cette année nous avons choisi le thème du corps pour nos activités.

Et nous proposons 2 séances par mois de babygym à Fougères le mardi.

L'association a été recrée donc le bureau est composé de :

La secrétaire : Marion REILLON

La trésorière : Sylvie POIGNIE

La présidente : Sophie ROQUE

N'hésitez pas à venir
nous rejoindre !

Contact : 02 99 97 51 81



Théa Billé

c'est reparti !

Vous avez été près de 1 000 spectateurs à venir nous encourager en mars dernier et nous vous en remercions.

D'ores et déjà, les acteurs ont repris du service et répètent depuis quelques semaines une pièce intitulée :

Le Maquereau en boîte
de Philippe Gaugain

A vos
agendas

Représentations

- Les Dimanches **10** et **17** Mars à 14h30
- Les Samedis **16** et **23** Mars à 20h30
- Le Vendredi **22** Mars à 20h30

Gym Billé -Javené Détente



Nouvelle présidente
Amélie Clossais

Tous d'abord les membres du bureau
se joignent à moi
pour vous souhaiter à tous et à toutes
Une bonne et Heureuse Année 2019 !

Nous avons repris le chemin des salles depuis le 4 septembre 2018.

Comme chaque année nous proposons 3 cours :

- Le **MARDI** de 20H à 21H à la salle des sports de Billé :
Gym tonique, abdos, LIA, fessiers etc....
avec Christelle, Valérie et Thérèse
- Le **VENDREDI** de 10H à 11H à la salle des sports de Billé :
Gym douce pour nos séniors avec Thérèse et Catherine
- Le **VENDREDI** de 18H à 19H la salle du kiosque à Javené :
Yoga pour retrouver calme et sérénité avec Christine.

Nous comptons aujourd'hui environ 60 licenciés, si vous êtes intéressé, vous serez toujours le ou la bienvenu(e).

Les membres du bureau

Toutes
personnes
intéressées
vous
pouvez
contacter
Amélie
CLOSSAIS
au

06.65.77.43.00





Un début de saison satisfaisant à l'USBJ **Football**

Le Club dénombre à l'heure actuelle près de 260 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge.

A noter que le nombre de jeunes s'accroît de plus en plus au fil des années. Par ailleurs, lors de l'entame de cet exercice 2018/2019, celui-ci a réalisé d'assez bonnes performances, tant en jeunes qu'en séniors. En effet, les U6 /U7/U8/U9 affichent toujours une belle assiduité, à l'occasion des plateaux ou rassemblements alors que les 3 équipes U11 ont globalement obtenues de bons résultats dans les différentes journées puis lors des premiers matchs de championnat, en Secteur 1 et Secteur 2 B. De leur côté, les catégories U12 à U17 évoluent au sein du GJBF, en réalisant aussi d'honorables prestations chaque Week-End

Au niveau des séniors, l'équipe fanion évoluant en R3, retrouve progressivement un second souffle et de meilleurs automatismes afin de se rapprocher du milieu de tableau, en se hissant dans le ventre-mou, au classement, après un début de championnat chaotique. Par contre, les Séniors (B) et (C) respectivement en D2 et D4 occupent les premières places de leurs groupes en obtenant régulièrement des résultats positifs et prometteurs.

Les vétérans se font toujours plaisir le vendredi soir en championnat, et sont encore qualifiés pour le 3^{ème} tour de la Coupe du District

Equipe fanion de l'USBJ
qui évolue en R3,
lors de la saison 2018/2019



Composition du bureau

Saison 2018/2019

Président : Franck Taburet

Secrétaires : Stéphane Couillard
et Jean Marie Vacher

Trésoriers : Jean Pierre Guénard
et Julien Mellier

Membres : Guillaume Evrard,
Isabelle Hamon

Date à retenir

Samedi 11 Mai 2019

■ 3^{ème} édition du Challenge
Germaine Alexandre pour
les catégories U8 /U9
réunissant 32 équipes, à
partir de 9h30, au Stade
de Javené

Toutes les personnes désirant pratiquer le football sous les couleurs
de l'USBJ, peuvent contacter :

☎ Franck Taburet au 07 81 99 15 70
ou ☎ Stéphane Couillard au 06 99 02 20 01



Médiathèque de Billé

**La nouveauté
du Samedi matin**



**Atelier encadré
par Anne Villa (bénévole)**



**Ouvert
aux enfants
à partir de 6 ans.**

Séances Tricot

Des animations ponctuelles encadrées par Marie-Thérèse Vacher et Marie-Ange Lebastard sont proposées le mercredi avec un atelier Tricot suivi d'activités manuelles. C'est ouvert aux enfants à partir de 6 ans et aux adultes) C'est gratuit. Les prochains rendez-vous se font à partir du mercredi 23 janvier. Les rendez-vous réguliers ont lieu tous les 15 jours.



**Renseignements aux jours
et heures d'ouverture de la médiathèque**

**Gratuit et ouvert à tous !
Enfants et adultes**

**Il reste des places,
n'hésitez pas à vous inscrire.**

Informations Médiathèque



La médiathèque de Billé est aujourd'hui entièrement informatisée depuis janvier 2018. Le prêt se fait donc désormais sur une carte individuelle et à

l'ordinateur. Le logiciel est un logiciel commun avec le réseau des médiathèques de Fougères agglomération.

Il est donc demandé à tous les usagers de rapporter dès que possible tous les documents empruntés depuis plus de 1 an.

Recherche de Bénévoles

Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture, romans, revues, BD, documentaires, et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs

ALORS ! venez rejoindre l'équipe des bénévoles de Billé !

Tél : 02.99.17.10.03

U.N.C Cérémonie du centenaire de la fin de la grande guerre 1914 -1918

A la demande locale UNC, les habitants de Billé ont commémoré le centenaire de l'armistice de la grande guerre 1914-1918 en costume d'époque.

Après la cérémonie religieuse, le rendez-vous était donné place de la mairie pour former un cortège vers le monument aux morts.

En tête, deux cavaliers portant le drapeau tricolore pour rendre hommage aux millions de chevaux morts aux combats ou pour les services rendus au cours de cette terrible guerre. La présence de quelques poilus et de militaires ont donné un état particulier à cette célébration.

Sur place, discours officiels, dépôt de gerbes, de bougies par les nombreux enfants présents.

La Marseillaise a été entonnée par les militaires, les enfants, puis chantée par toute l'assemblée.

Après l'hymne national et l'hymne européen, les enfants ont effectué un lâcher de ballons.

En début de cérémonie, Mr le maire, Daniel Balluais, a remis au président de la section François Delcourt un drapeau 1914-1918 / 1939-1945 réunis sur la même bannière.

Le verre de l'amitié a clos la cérémonie.



Le drapeau des anciens combattants de la guerre 1914-1918 de Billé. Au revers du drapeau - à gauche - sont brodés ces mots: "Plaisir Mort Quant Foudra". Cette devise est souvent associée à l'armée, symbole de la Bretagne. Elle signifie "l'avis au mort que la souffrance" et aussi la celle d'Arras de Bretagne.



- **Lundi 11 Février 2019**
Assemblée générale à 10h
Salle de la mairie, avec le bilan +
le renouvellement des cotisations
- **Mercredi 8 Mai 2019**
Cérémonie au monument aux morts à 11 heures
avec Combourtillé

Amis de Jaunouse



Activités 2018 réussies.

L'association avait choisi les bons jours pour réaliser ses activités. En effet, les deux concours de palets ont connu une forte participation cette année 2018 avec un record de quarante- six équipes au mois de septembre ; il faut croire que le site convient bien à ce genre de manifestation.

Le feu de la Saint-Jean a attiré beaucoup de monde également, par une belle et douce soirée de juin.

Les danses traditionnelles, les balades en calèche gratuites, le tirage de jonc, et cette année la présentation de vieilles photos d'antan, intéressant les aînés, ont fait se déplacer les gens du secteur ; sans oublier le feu géant et magique, toujours impressionnant.

Les membres de l'association remercient chaleureusement les fidèles visiteurs qui se déplacent à chaque manifestation et leur donnent à nouveau rendez-vous l'année prochaine, et vous souhaitent une bonne année 2019.

Club de L'Amitié



Malgré la fermeture de la salle, le club a maintenu l'ensemble de ses activités au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2018 à savoir :

- * Bal le dimanche 28 août à Billé.
- * Repas d'automne le 7 octobre à Lécousse.
- * Concours de belote le 22 octobre à Javené.
- * Pot au feu le 13 décembre à Javené.
- * Gai savoir, réunion mensuelle à Combourtillé ainsi que le bal du dimanche 23 décembre.

Pour le 1^{er} trimestre 2019, tous les membres sont invités à l'Assemblée Générale le jeudi 14 février, laquelle sera suivie d'un repas.

Le bureau du Club de L'amitié offre ses meilleurs vœux pour l'année 2019 à l'ensemble de ses adhérents.

Quelques dates à retenir

- * Mardi 19 février, réunion mensuelle avec dégustation de crêpes.
- * Dimanche 31 mars, repas de printemps à Combourtillé
- * Lundi 1er avril, concours de belote.
- * Jeudi 13 juin, journée découverte « Planète sauvage » avec Parcé et Combourtillé etc... (consulter la presse)



Vie Associative



Implantée depuis 70 ans sur tout le territoire français, l'ADMR est une association de proximité qui intervient sur votre commune.

L'ADMR Mélusine intervient sur les communes de Beaucé, Billé, Combourtille, Dompierre du Chemin, Fleurigné, Fougères Nord, Javené, Laignelet, Landéan, Luitré, La Chapelle Janson, La Selle en Luitré, Le Loroux, Montreuil des Landes, Parcé, Parigné.

Elle **propose un soutien au domicile des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées** et emploie des professionnels qualifiés et compétents pour répondre à vos attentes.

L'association offre un éventail de prestations modulables selon vos besoins : aide à la personne (aide à la toilette, aide au lever/coucher...), entretien du logement, entretien du linge, repassage, aide aux repas, accompagnement (aide aux courses, sorties...), garde d'enfants, bricolage et jardinage. Ces interventions à domicile vous permettent de mieux organiser votre vie, surmonter des difficultés passagères, conserver votre autonomie.

L'ADMR a également un service de portage de repas à domicile : tous les jours ou à la demande ! L'assurance et le plaisir de manger sain et équilibré sans avoir à préparer soi-même son repas.

L'ADMR conventionnée avec les caisses d'allocations familiales (CAF, MSA), le conseil départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, Prestation Compensatoire du Handicap PCH, aide sociale), les caisses de retraites, des mutuelles ou assurances vous permet, selon votre situation, d'avoir accès à des aides financières et vous aide à constituer votre dossier.

Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts (jusqu'à 50%) selon loi de finances en vigueur et sous certaines conditions. Les CESU préfinancés sont acceptés.



**N'hésitez pas à nous contacter
ou à nous rencontrer
dans les nouveaux locaux !!**

Horaires d'ouverture de l'association

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
☛ 9h-13h et 14h-17h

Vendredi
☛ 8h-13h et 14h-16h

ADMR MELUSINE

13 avenue de Bretagne - 35133 FLEURIGNE

.....

11 Boulevard Leclerc - 35300 FOUGERES

Tél 02 99 95 31 90

Mail : fleurigne.asso@admr35.org

Vie Associative



Excellent tournoi de Badminton pour le BJB !!!

Le Badminton Javené Billé a rencontré un vif succès ce week-end pour sa 7ème édition de tournoi adulte inter-régional.

305 matches se sont succédés sur le samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019, comportant des simples femmes et hommes, double dames, double hommes et mixte du niveau promotion Régional 4.

Un moment convivial, encore cette année, qui attire de plus en plus de badistes, 227 joueurs de 45 clubs différents.

Le bureau tient à remercier tous les joueurs, le public venu en nombre, les sponsors et surtout la trentaine de bénévoles sans qui, ce tournoi n'aurait pas lieu.

L'école d'ostéopathie était présente pour le confort des joueurs.

De beaux résultats pour les badites du BJB avec de nombreux Finalistes et vainqueurs.

Grande satisfaction des deux co-présidents qui vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour la 8ème édition.

Bravo au BJB.



Escapades du conservatoire de musique

Samedi 26 janvier
Concert à l'église de Billé par les jeunes du conservatoire communautaire.



Enquête

sur le cadre de vie et la sécurité



L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 15 avril 2019, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que lui réserverez.

Inscription

sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale et afin de voter aux élections européennes, veuillez-vous inscrire avant le 31 mars 2019, dernier délai.

Il suffit de vous présenter à la mairie avec votre carte d'identité ou permis de conduire et un justificatif de domicile.

Elections européennes

26 mai 2019



L'essentiel
et plus encore



Communiqué de presse

*La maladie de Lyme,
mieux la Connaître pour mieux Réagir et Prévenir*

Les Elus des comités locaux MSA de FOUGERES NORD, FOUGERES SUD, LOUVIGNE DU DESERT et SAINT AUBIN DU CORMIER organisent le :

Judi 14 Mars 2019
à 20h15
Salle des Fêtes (à côté de la mairie)
SAINT JEAN SUR COUESNON

Une réunion d'information et d'échanges sur la **maladie de Lyme**, avec la participation d'U :
- Dr Patrick MORVAN, Médecin-Chef et Coordonnateur Régional MSA

La maladie de Lyme est une maladie bactérienne transmise lors d'une piqûre de tiques. Si elle n'est pas soignée, cette infection peut devenir chronique et se diffuser de la peau à tout l'organisme avec parfois des complications graves ...

*Moment de rencontre et d'échanges avec un professionnel, cette réunion de prévention santé sera l'occasion d'aborder toutes les questions relatives à la **maladie de Lyme** d'apporter son lot d'informations, d'interrogations, de conseils...*

Pour introduire la soirée, la vidéo « **A l'attaque des tiques : pour une meilleure prévention de la maladie de Lyme** » réalisée par la MSA sera diffusée...

- ⇒ Où vit la tique et comment pique-t-elle ?
- ⇒ Quels sont les premiers symptômes ?
- ⇒ Comment évolue une piqûre de tique infectée ?
- ⇒ Quels sont les risques de la maladie de Lyme ?
- ⇒ Quels sont les moyens de prévention et moyens de lutte contre les tiques ?
- ⇒ Quelles sont les régions les plus à risque et combien y a-t-il de cas détectés par an ?
- ⇒ ...

... Autant de questions que vous pouvez vous poser, alors rejoignez-nous et venez nombreux à cette **soirée-débat GRATUITE et OUVERTE A TOUS**, jeunes et adultes (MSA ou non).

Entrée libre.

MSA des Portes de Bretagne –
Site d'Ille-et-Vilaine

Animation du Réseau des Elus – Christèle GUERIN - ☎ 02.99.01.80.70

Etat Civil

Naissances



Raphaël CHEVALLIER	16 rue de la Cosvinière	19 mai 2018
Gabin DAUMER	28 La Haute Cosvinière	2 juin 2018
Léandre BERCEAU-FALANCOURT	50 A rue de Fougères	26 juin 2018
Pauline PICHOT	26 Le Peluet	28 juillet 2018
Mila ROYER	16 rue du Clos Bocager	6 août 2018
Dimitri QUINTIN	13 rue de la Cosvinière	1 septembre 2018
Pablo GARANDEAU	3 Cité de la Villansois	25 octobre 2018
Zoé VETTIER	18 rue du Clos Bocager	28 novembre 2018
Sikou BOIVENT	54 rue de Fougères	17 décembre 2018

Décès et Inhumations



Mme GILLES Marguerite (née ROUSSEL)	4 février	2018
Mme SAUCET Marcelle (née BAUDY)	22 mars	2018
M. LÉCRIVAIN Roger	14 mai	2018
M. BORDAIS Christian	22 juin	2018
M. GONCALVES DA COSTA Ricardo	26 juin	2018
M. BAHU Henri	3 octobre	2018

MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ - Tél. 02 99 97 60 33 - Fax. 02 99 97 57 72
e.mail : commune debille@wanadoo.fr - Site internet : comunedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30 / 14h à 17h30
Jeudi et vendredi	8h30 à 12 h30

Infos diverses

FOUGERES AGGLOMERATION **Taxi à la demande sur le territoire** **des communes de l'ex Fougères Communauté**

Pour se déplacer selon ses besoins et à moindre coût, le service "Taxi à la demande" mis en place avant la fusion dans les communes de Fougères Communauté, se poursuit avec Fougères Agglomération.

Il s'adresse aux habitants des 15 communes dépourvues de transports urbains et péri-urbains : Beaucé, Billé, La Chapelle-Janson, Combourtillé, Dompierre-du-Chemin, Fleurigné, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré, Parcé, Parigné, Romagné, La Selle-en-Luitré, St Sauveur-des-Landes.

Les habitants des zones urbaines de Fougères, Lécousse Javené bénéficient quant à eux du service de Transport Urbain.

Pour autant, le service "Taxi à la demande" est accessible aux résidents des zones rurales de ces trois communes ainsi qu'aux habitants – urbains compris – qui en raison d'une capacité réduite de mobilité (carte Invalidité 80%) ne peuvent accéder au service de transports urbains collectifs.

Le principe est simple : contre une somme très modique (4,70 € en 2018), chaque bénéficiaire a liberté de faire appel à une société de taxi (conventionnées) pour réaliser des trajets courts*, sur le territoire des 18 communes de l'ex Fougères Communauté : 6 sociétés locales ont signé une convention avec Fougères Agglomération (voir liste ci-dessous)

* hormis : les déplacements scolaires, les déplacements pris en charge par la Sécurité Sociale, les trajets réguliers vers le lieu de travail.

Le service fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 19h.

Il permet un nombre de déplacements annuels pouvant aller jusqu'à 75 trajets par personne :

- 50 trajets à 4,70 € – tarif 2018,
- au cours de la même année, il est possible d'effectuer jusqu'à 25 trajets supplémentaires : ceux-là seront facturés 9,40 €.



Pour accéder au service, il suffit de se procurer les tickets taxi qui seront à présenter au chauffeur au moment de votre trajet.

Les tickets sont nominatifs. Ils sont utilisables d'une année sur l'autre par la personne qui les détient sans limite d'utilisation dans le temps (sous réserve d'évolution des dispositions en vigueur). Vous devez posséder ces tickets avant d'appeler la société de taxi pour effectuer votre trajet.

Les Sociétés de taxi conventionnées

Pascal Thomas - Lécousse	02 99 94 20 94
Lands'Alleux - Saint Sauveur des Landes	02 99 39 44 76
Ambulance Taxi Pays de Fougères - Javené	02 99 99 87 85
Allo Chr Galeine - Lécousse	02 99 94 20 05
Eurl Taxi Gohin - Fougères	02 99 99 89 80
Rethiers Franck - Romagné	02 99 94 40 17

Infos diverses

Mode d'emploi pour se procurer les tickets :

Il suffit d'enregistrer sa demande auprès de sa mairie.

- Vous remplissez une demande - formulaire disponible dans votre mairie située dans le périmètre desservi ou au CCAS de la Ville de Fougères pour les personnes à mobilité réduite qui habitent Fougères - La demande doit être visée par votre mairie.

- Vous joignez un chèque correspondant au nombre de tickets demandés (un aller - retour nécessite 2 tickets). Le chèque sera établi à l'ordre du Trésor Public.

- Vous adressez ensuite votre demande de tickets (visée par votre mairie) et le chèque à :

Fougères Agglomération
parc d'activités de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
35133 La Selle - en - Luitré
Tél : 02 99 94 50 34



- Vous recevrez vos tickets Taxi à votre domicile quelques jours plus tard

- Vous n'aurez plus qu'à choisir votre société de taxi et à l'appeler pour prendre rendez-vous et effectuer votre trajet dès que vous en aurez besoin.

A savoir par ailleurs

- Les tickets taxi que vous avez achetés ne sont pas remboursables.

- La présentation d'un ticket taxi est obligatoire pour pouvoir bénéficier du tarif à 4,70€ (à défaut de pouvoir présenter un ticket à la fin de la course : le tarif plein vous sera appliqué).

- Vous pouvez monter à plusieurs dans le taxi pour la même course - Un seul ticket vous sera alors demandé- Vous pouvez ainsi faire des économies et augmenter le nombre de vos trajets.

- A la fin de la course, le chauffeur de taxi indiquera le nombre de kilomètres parcourus. Le ticket étant nominatif, il vous appartiendra alors de signer le ticket taxi pour attester l'exactitude de ce kilométrage. En aucun cas, vous remettez votre ticket signé avant que le trajet en soit effectué.

- Fougères Agglomération règlera ensuite la facture à la société de taxi.

Modification des Montants d'attribution de compensation - Année 2018

Monsieur le Maire, sur proposition du Conseil Communautaire de Fougères, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2018, conformément à la loi NOTRe, et par arrêté préfectoral du 30 mars 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) a été transférée à Fougères Agglomération, compétence exercée auparavant par le Syndicat du Haut Couesnon. Il convient de calculer le nouveau montant des attributions de compensations suite à ce transfert.

Suite à la décision du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2018, le montant d'attribution de compensation versé à la commune de Billé sera de 26 853 euros.

Après exposé et débats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les montants d'attribution de compensation versés à partir de 2018.

Petite rubrique historique par Jo Rahuel

À la suite des événements évoqués dans le précédent bulletin, nous poursuivons dans le même ordre d'idée en rappelant les raisons qui conduisirent à l'érection du calvaire du bourg. Dans les prochains bulletins, nous en viendrons à des sujets plus prosaïques mais non moins importants.

les fidèles s'en retournèrent en procession à l'église pour chanter un *Te Deum*.

Érection du calvaire du bourg en 1907

La tension restait vive entre la population de Billé et l'État laïque après les événements de 1906 rapportés précédemment. C'est dans ce contexte qu'intervint la décision de construire un calvaire.



« Le calvaire fut érigé pour protester contre la tentative criminelle de l'enlèvement du Christ dans les écoles communales - heureusement rétabli (et officiellement) le 15 septembre 1907. Les travaux commencés en septembre 1907 sous la direction de M. Gerbaud de Thouars furent menés entièrement grâce au concours spontané de tous les paroissiens, sans exception. » C'est ainsi que furent décrits, à l'époque, les motivations et le déroulement de la construction du nouveau calvaire dans le registre paroissial.

L'inauguration eut lieu le dimanche de la Quasimodo 26 avril 1908. Ce fut une grande fête: les maisons étaient pavoisées et sept arcs de triomphe ornaient le bourg. Selon le Journal de Fougères, le Christ fut conduit en procession en présence de plus de deux mille personnes venues de Fougères et de tous les environs - rappelons que Billé comptait 1 064 habitants en 1906. Au son des tambours et des clairons, trente vigoureux jeunes gens le portèrent sur un riche brancard, à travers les rues, jusqu'au rocher sur lequel il allait reposer. L'Abbé François Serrand, enfant de Billé, qui fut Evêque de Saint-Brieuc, alors professeur au grand séminaire de Rennes, prononça une allocution mettant en relief « l'opposition de cet acte de foi et de réparation avec la conduite inique et sectaire d'un gouvernement maçonnique. Aux sarcasmes des disciples de Voltaire, nous répondons sans faiblir et sans rougir : Vive Jésus, Vive sa Croix ! ». Le Chanoine Sauvage, Curé de Saint Léonard de Fougères, clôtura la cérémonie en bénissant le calvaire, la grotte et



Comme nous pouvons le constater sur ces deux clichés divulgués sous forme de cartes postales par l'éditeur rennais E. Mary-Rousselière l'assistance était nombreuse autour du calvaire ce jour-là.

Le calvaire, comme nous pouvons encore le voir à proximité de la mairie surmonte une grotte dans laquelle figure une *pieta*. À l'origine, la croix était en bois. Malheureusement, elle fut abattue par le vent soufflant en tempête le jour de la Toussaint de 1960. De la statue brisée du Christ qui était creuse, s'échappa un essaim d'abeilles. Étaient-elles des descendantes de celles qui avaient si vaillamment défendu l'entrée de l'église en 1906 ? La croix fut remplacée l'année suivante par une nouvelle, en granit celle-là, telle que nous la voyons aujourd'hui.



Bien d'autres croix jalonnent la commune de Billé. Nous vous invitons les retrouver sur le site **Billé les Mouches** avec ce que nous connaissons de leur histoire.

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé et de son patrimoine.

<http://billelesmouches.eu>





NICHOLAS FARARD

Class of 2018 - Billie